



PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
et Européennes

ARRÊTÉ n° 2013/78 en date du 24 septembre 2013

Relatif à l'habilitation des organismes de formation à dispenser la formation aux représentants du personnel aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, dans la région Alsace

LE PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE
PRÉFET DU BAS-RHIN

- VU** le Code du Travail et notamment les articles L. 4614-14 à L. 4614-16 et R. 4614-21 à R. 4614-36 relatifs à la formation des représentants du personnel aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;
- Vu** les circulaires ministérielles du 14 mai 1985 du Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, et du 19 octobre 1987 du Ministère des affaires sociales et de l'emploi, relatives à la formation des représentants du personnel aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, ainsi que la note du 17 mai 1993 relative à la procédure d'agrément ;
- Vu** l'arrêté du 11 décembre 2006, portant agrément de l'organisme AFFT-IFTIM, sis rue du Massif Central à OTTMARSHEIM (68490), à la formation des représentants du personnel aux Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, au titre de l'article R. 4614-25 du Code du travail ;
- Vu** l'arrêté du 13 décembre 2004, portant agrément de l'organisme COPROTEC, sis rue des Bonnes Gens, 68025 COLMAR, à la formation des représentants du personnel aux Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, au titre de l'article R.4614-25 du Code du travail ;
- Vu** l'arrêté du 20 décembre 2005, portant agrément de l'organisme DISTRIFORMATION, sis 5 rue du Danemark, 68310 WITTELSHEIM, à la formation des représentants du personnel aux Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, au titre de l'article R.4614-25 du Code du travail ;

Vu les trois nouvelles demandes d'agrément introduites par les organismes suivants :

- ACB SARL FORMATION, sis 55 rue Marc Seguin à MULHOUSE (68100) ;
- AD SECURITE CONSULTING, sis 34 rue d'Ensisheim, à ILLZACH (68110) ;
- ESGM FORMATION, sis 15 avenue Clémenceau, MULHOUSE (68100) ;

Vu la consultation et l'avis émis par le Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, réuni le 12 septembre 2013 ;

Vu la proposition du Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Alsace ;

CONSIDERANT que les organismes de formation doivent remettre chaque année, avant le 30 mars de l'année suivante, un compte rendu de leur activité pour l'année écoulée, indiquant le nombre de stages organisés ainsi que leur programme ;

CONSIDERANT que l'organisme AFT-IFTIM, sis rue du Massif Central à OTTMARSHEIM (68490), n'a pas dispensé de formation en 2009, 2010, 2011 et 2012 ;

CONSIDERANT que l'organisme COPROTEC, sis rue des Bonnes Gens à COLMAR (68025), n'a pas dispensé de formation en 2010, 2011 et 2012 ;

CONSIDERANT que l'organisme DISTRIFORMATION, sis 5 rue du Danemark, à WITTELSHEIM (68310), n'a pas dispensé de formation en 2008, 2009, 2012, et n'a pas répondu de son activité en 2011 ;

ET CONSIDERANT l'avis favorable émis par le Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, réuni le 12 septembre 2013, en faveur des trois organismes demandeurs, à savoir :

- ACB SARL FORMATION, sis 55 rue Marc Seguin à MULHOUSE (68100) ;
- AD SECURITE CONSULTING, sis 34 rue d'Ensisheim, à ILLZACH (68110) ;
- ESGM FORMATION, sis 15 avenue Clémenceau, MULHOUSE (68100) ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont retirés les agréments à dispenser la formation aux représentants du personnel aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, aux organismes suivants :

- AFT-IFTIM, sis rue du Massif Central, 68490 OTTMARSHEIM ;
- COPROTEC, sis 6 rue des Bonnes Gens, 68025 COLMAR Cedex ;
- DISTRIFORMATION, sis 5 rue du Danemark, 68310 WITTELSHEIM ;

Article 2 : Sont agréés pour dispenser la formation aux représentants du personnel aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, les nouveaux organismes suivants :

- ACB SARL FORMATION, sis 55 rue Marc Seguin à MULHOUSE (68100) ;
- AD SECURITE CONSULTING, sis 34 rue d'Ensisheim, à ILLZACH (68110) ;
- ESGM FORMATION, sis 15 avenue Clémenceau, MULHOUSE (68100) ;

Article 3 : La liste complète des organismes agréés, en Alsace, à dispenser la formation aux représentants du personnel aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, figure en annexe du présent arrêté ;

Article 4 : Les organismes agréés fourniront à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Alsace, avant le 30 mars de chaque année, un compte-rendu de l'activité de l'année écoulée, indiquant le nombre de stages organisés et leur programme de formation ;

Article 5 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2012-66 du 14 août 2012 ;

Article 6 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes et le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Alsace, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Alsace.

Fait à Strasbourg, le 24 septembre 2013

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Jacques GARAU

ANNEXE

LISTE COMPLETE DES ORGANISMES AGREES POUR DISPENSER LA FORMATION AUX REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AUX COMITÉS D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ, ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL, DANS LA RÉGION ALSACE

3P CONSEIL	2 allée du Limousin	68440 LANDSER
ACB SARL FORMATION	Parc de la Mer Rouge - 55 rue Marc Seguin	68100 MULHOUSE
ACF (Audit Conseil Formation en Sécurité)	17 rue des Etangs	68440 STEINBRUNN LE BAS
AD SECURITE CONSULTING	34 rue d'Ensisheim	68110 ILLZACH
ADES	8 rue des Vosges	67309 ELSSENHEIM
APAVE	2 rue Thiers BP1347	68056 MULHOUSE Cedex
BUREAU VERITAS	4 rue du Parc Oberhausbergen	67088 STRASBOURG CEDEX 2
CAHR FORMATION/GIFOP (Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Mulhouse)	15 rue des Frères Lumière BP 2333	68069 MULHOUSE CEDEX
CIFAL (Centre Interprofessionnel de Formation d'Alsace)	Maison de l'entreprise 27 avenue de l'Europe	67300 SCHILTIGHEIM

CCI PERFECTIONNEMENT COLMAR	4 rue du Rhin BP 7	68001 COLMAR CEDEX
ENVOL FORMATION	5 rue Gutenberg	68800 VIEUX-THANN
ESGM FORMATION	15 avenue Clémenceau	68100 MULHOUSE
FERRY CABINET CONSEIL	9 rue Ignaz Pleyel	67120 DORLISHEIM
GRP (Gestion des Risques Professionnels)	9 rue Bigarreau	68260 KINGERSHEIM
IFOSEP (Institut de formation spécialisé en éducation professionnelle pour l'entreprise)	41 A route des Vosges	67140 EICHHOFFEN
ILAF (institut de logistique d'audit et de formation)	59 rue du Moulin Carron	69570 DARDILLY
IQSE (qualité sécurité Environnement)	3 rue d'Aquitaine	68700 CERNAY
IRCOS (Institut Régional de Culture Ouvrière et de Service)	5 rue Jacob Mayer	67200 STRASBOURG
ITEA PORTAGE	21 avenue du Neuhof	67100 STRABOURG
OBJECTIF FORMATION	22 rue de l'III	68000 COLMAR
PMC SAFE	9 chemin du Mannberg	68500 GUEBWILLER
POLE FORMATION CCI Strasbourg	234 avenue de Colmar BP 267	67021 STRABOURG CEDEX
ROTTNER CONSULTANTS	Parc des Collines - 26 rue Victor Schoelcher	68200 MULHOUSE
TRYAD CONSEIL SARL	8 rue de l'Industrie	67114 ESCHAU